



## Protection des eaux - formulaire d'annonce de mise en conformité

Je remplis le présent formulaire, **applicable dès 2022**, et suite à un contrôle « protection des eaux » réalisé par un organe de contrôle sur mon exploitation. Le **présent formulaire dûment rempli** (cases grisées) doit être **retourné par courrier** ou par **e-mail** à l'organe de contrôle.

Date du contrôle (JJ/MM/AAAA)      Organe de contrôle

N° d'exploitation (GELAN BID)

Exploitant(e) ou représentant(e) de la communauté d'exploitation (nom, prénom)	
Adresse (rue, NP, localité)	
Téléphone / natel	
Adresse e-mail	

### 1. Informations générales

Les points de contrôle numérotés de 1 à 13, comme dans le « catalogue de questions » de GELAN, sont classés ci-dessous en **2 catégories** :

**Catégorie A (3,7,8,10,12,13)** : À partir du contrôle, les points de cette catégorie doivent être corrigés (cf.3.). Dans le délai de 3 mois, si la situation n'est pas corrigée et le formulaire n'est pas retourné, les non-conformités seront considérées comme un manquement.

**Catégorie B (1, 2, 4, 5, 6, 9,11)** : Les points de contrôle de cette catégorie nécessitent en principe une planification pour être corrigés. Dans les 3 mois à partir du contrôle, l'exploitant fait part des corrections planifiées et des propositions de délai de réalisation (cf. 4.). Si le formulaire n'est pas retourné dans les 3 mois, les non-conformité seront considérées comme un manquement.

N° point de contrôle	Catégorie A	Catégorie B
1		Fosse à lisier
2		Stockage de fumier
3	Entreposage provisoire de fumier au champ	
4		Silos, balles et boudins d'ensilage
5		Aire d'exercice pour la sortie du bétail
6		Places de transvasement, lavage, prélèvement
7	Entreposage de produits phytosanitaires	
8	Rangement des pulvérisateurs et atomiseurs	
9		Aire remplissage et nettoyage pulvérisateur
10	Entreposage de carburant et lubrifiant	
11		Poste de ravitaillement en carburant
12	Pâturages avec végétation; pas de borbier	
13	Avaloirs et grilles d'eaux claires, ...	



## 2. Contacts

> [Centre de conseils Agricole de Grangeneuve](#) (CCA)

« Porte d'entrée » pour le conseil technique, l'information des exploitants et l'évaluation des projets.

☎ 026 305 58 00

> [Service de l'environnement, section protection des eaux, secteur évacuation et épuration des eaux](#)

En soutien du CCA pour le conseil technique et l'évaluation de la conformité des projets.

☎ 026 305 37 78 (F)

026 305 37 75 (D)

> [Service de l'agriculture](#)

Des aides sont possibles pour les exploitations. Chaque cas risquant d'être différent, prendre contact avec le SAgri.

☎ 026 305 23 00

## 3. Point de contrôle de la Catégorie A

- ✓ **J'atteste** que les **mesures** dans le tableau ci-dessous ont été **prises** et je joins au formulaire les **preuves de mise en conformité** (photos, copie de facture).

N° du point de contrôle	Descriptif des mesures de corrections prises

